

Annexe 5 : Plan du document P.A.R

- 1) Résumé exécutif (en Français, Anglais et Comorien) ;
- 2) Description du sous-projet.
Il s'agit d'une description générale incluant l'identification et la localisation sur une carte de la zone concernée.
- 3) Impacts potentiels. Minimisation
Identification des impacts par personne, par ménage et par communauté quel que soit le statut d'occupation du sol.
- 4) Objectifs
Énoncé des principaux objectifs poursuivis par le CPR et les P.A.R.
- 5) Synthèse des études socio-économiques sur les ménages affectés
Cette synthèse comprendra : a) les résultats de l'enquête de recensement couvrant les occupants actuels de la zone affectée; les caractéristiques socio-économiques des personnes affectées; un inventaire des biens des personnes affectées et l'étendue des pertes escomptées; les informations sur les groupes ou personnes vulnérables pour qui des dispositions spéciales doivent être prises; et des dispositions pour mettre à jour les informations recueillies; et b) les résultats d'autres études décrivant la tenure de la terre et les systèmes de transfert; les infrastructures publiques et services sociaux qui seront affectés; et les caractéristiques sociales et culturelles des communautés ou personnes affectées.
- 6) Cadre juridique
Rappel du contexte légal et réglementaire dans lequel s'inscrit le PAR en référant le lecteur au présent CPR.
- 7) Éligibilité
Définition des personnes déplacées ou affectées et des critères pour déterminer leur éligibilité à la compensation et à toute autre aide à la réinstallation, y compris la date limite d'éligibilité.
- 8) Évaluation et compensation des pertes
Évaluation des indemnités et compensations dues respectivement aux personnes affectées dans les communautés déplacées et dans les communautés d'accueil (lorsque applicable), ainsi que des coûts des activités liées à la réinstallation comme telle ainsi qu'à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien économique.
- 9) Mesures de réinstallation : Description de l'ensemble des mesures de compensation, de réinstallation et d'appui et de soutien économique prévues, y compris l'assistance à la restauration des sources de revenus et de niveau de vie des PAPs (en tant que de besoin)
- 10) Sélection des terrains, préparation des terrains et réinstallation (lorsque applicable): Études d'alternatives et sélection de site(s) pour la réinstallation; dispositions institutionnelles; mesures pour éviter la spéculation; procédures et calendrier de préparation et de transfert; mesures d'appui à la réinstallation des personnes vulnérables et de restauration de leur niveau de vie; et propositions légales pour régulariser la tenure et les titres pour les personnes déplacées.
- 11) Participation publique :
Il s'agit de la participation de la (ou des) communauté(s) réinstallées, de simples personnes intéressées, de la (ou des) communauté(s) d'accueil (lorsque applicable), incluant la stratégie de

consultation et de participation, le sommaire des opinions exprimées, l'examen des options de réinstallation et de compensation et les dispositions institutionnelles applicables.

- 12) Intégration avec les communautés hôtes (lorsque applicable) : Mesures pour atténuer l'impact de la réinstallation pour les communautés hôtes, incluant les consultations publiques, les modalités de compensation, les modalités de règlement de litiges et toutes les mesures requises pour améliorer les services de base.
- 13) Cadre institutionnel
Identification des agences responsables et responsabilités des différentes entités ou ONG impliquées dans la mise en œuvre du P.A.R et évaluation de la capacité institutionnelle de ces agences, cellules et / ou ONG.
- 14) Modalités de résolution des litiges : Mécanisme de gestion de plaintes et des doléances.
- 15) Responsabilités organisationnelles : Définition du cadre organisationnel pour mettre en application le P.A.R, y compris les dispositions pour le transfert aux autorités locales ou les personnes affectées de la responsabilité de l'exploitation des équipements et services fournis par le sous projet.
- 16) Programme d'exécution du P.A.R couvrant toutes les activités de réinstallation.
- 17) Coûts et budget : Tableaux montrant les évaluations de coûts pour chacune des activités de réinstallation, y compris des allocations pour l'inflation et d'autres éventualités ; calendriers de déboursements ; allocation des ressources ; et dispositions prises pour la gestion des flux financiers.
- 18) Suivi et évaluation : Dispositions prises pour contrôler la mise en œuvre du PAR et pour effectuer un suivi de la performance des activités de réinstallation et de leurs incidences sur le niveau de vie des personnes affectées.
- 19) Annexes : Listes des PAPs, résultats des enquêtes socio-économiques par ménages et par PAPs, Lettre d'engagement de PAPs (si applicable)